

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclamés, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAVITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Décembre 1877.

Chronique générale.

LES ELECTIONS MUNICIPALES.

On lit dans l'Assemblée nationale :

Plusieurs sénateurs des droites sont d'avis de provoquer, à l'ouverture des Chambres, une interpellation au sujet des élections des conseils municipaux que le ministère, de sa propre autorité, aurait fixées au mois de janvier 1878 au lieu du mois de novembre 1877.

En présence des diverses interprétations données à la loi du 7 juillet 1874, c'est aux pouvoirs législatifs seuls qu'il appartenait de fixer, par une loi, le renouvellement des conseils municipaux.

Quelque puissant que soit le COMITÉ DES DIX-HUIT, il ne saurait représenter que la majorité de la Chambre des députés.

Les décisions qu'il croit devoir prendre ne peuvent avoir de valeur, lorsqu'il s'agit des actes législatifs et des modifications aux lois existantes, qu'après un double vote des deux majorités législatives.

Le vote de la Chambre des députés au premier degré, le vote confirmatif du Sénat sont tous les deux nécessaires pour changer, pour avancer la date des nouvelles élections municipales qui ne devaient avoir lieu, ainsi que nous croyons l'avoir démontré, qu'en novembre 1877.

Les ministres qui ont en ce moment la PROCURATION EN BLANC ET LA GRIFFE du Maréchal-Président ne peuvent tenir de lui que le pouvoir exécutif.

Ils ne détiennent aucune fraction du pouvoir législatif, ils ne peuvent modifier les lois, et s'ils croient devoir compter sur un bill d'indemnité de la majorité de la Chambre en faisant ce qui n'aurait pas été permis au

ministère qui les a précédés, ce bill d'indemnité ne suffit pas devant le Sénat.

L'initiative d'une mesure législative au sujet des élections municipales appartient à la Chambre haute comme à la Chambre basse, et certainement, avant même qu'une proposition de loi soit présentée, une interpellation suffirait peut-être pour obtenir du ministère l'ajournement de la question et l'emploi de la procédure ordinaire pour tout projet de loi.

La question des élections municipales est assurément l'une des plus importantes à résoudre en ce moment, dans le sens de l'ajournement voulu par la loi existante.

Combien il serait fâcheux pour le commerce, pour l'industrie, de produire ainsi, dans un intérêt de parti, dans un intérêt politique néfaste, cette nouvelle cause d'agitation dans toute la France !

C'était précisément cette crainte de nuire aux intérêts du commerce et de l'industrie par l'agitation électorale qui a puissamment contribué à faire reculer le Maréchal pour la mesure de la dissolution.

A quoi donc aura servi son abnégation et son sacrifice sur ce point ?

LE COMITÉ DES DIX-HUIT.

M. de Marcère a reçu plusieurs membres du Comité des Dix-Huit venus pour le féliciter de son mouvement préfectoral, qui, à quelques exceptions près, avait obtenu l'approbation des gauches.

En invitant M. de Marcère à suivre la même voie radicale en ce qui concerne les sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture, le Comité des Dix-Huit lui a clairement et fermement déclaré qu'il fallait se préoccuper, sans trop perdre de temps, du personnel des commissaires de police, tous bonapartistes avérés, et partant, qui étaient les principaux ennemis de la République.

Enfin, ces messieurs ont exprimé le désir de voir également l'attention du ministre s'arrêter sur les commissions des hospices et des établissements de bienfaisance, dont

le mandat, expirant le 31 décembre, ne devra plus être renouvelé, et qu'il convient de les remplacer tous par des amis dévoués à la République.

Il paraît certain que M. Dufaure a déjà chargé le directeur du personnel au ministère de la justice de préparer un travail de révision générale des justices de paix.

Si nos informations sont exactes — ce que nous avons tout lieu de croire — ce mouvement sera des plus considérables.

C'est une satisfaction que M. Dufaure est forcé de donner aux républicains des deux Chambres, qui se montraient déjà fort irrités de la résistance que M. Dufaure opposait à leur demande de révocation en masse de toute la magistrature des parquets de France.

M. Dufaure persiste à demander la dissolution du Comité des Dix-Huit. C'est pour lui une question de dignité et il ne cédera pas.

M. le garde des sceaux a déjà gagné à sa cause M. Léon Say et les *Débats*, qui se prononcent contre le Comité. Mais la lutte va s'engager entre M. Gambetta et M. Dufaure. En acceptant la présidence du conseil, M. Dufaure a, comme on dit vulgairement, joué un bon tour à M. Gambetta, qu'il a appelé le *commis-voyageur*.

M. Gambetta veut se venger : il veut tenir en échec le président du conseil en maintenant les pouvoirs du Comité des Dix-Huit.

— Nous verrons bien ! dit M. Dufaure, qui est déjà sûr de battre encore une fois le chef des gauches.

En outre, M. Dufaure veut obtenir en janvier le vote intégral du budget, malgré l'opposition de M. Gambetta.

M. Cocheru, rapporteur du budget, qui n'a pas toujours été d'accord avec M. Gambetta, soutiendra M. Dufaure dans ses efforts patriotiques, et M. Léon Say, malgré sa faiblesse, sera contraint de demander, au lieu de douzièmes, tout le budget.

Dans le monde politique, on attache une grande importance au vote prochain par le Sénat de la proposition de M. de Saisy, relative au rétablissement du vote par scrutin de liste, adoptée par la commission d'initiative.

La commission d'enquête sénatoriale, dont la majorité est conservatrice, fera de curieuses révélations au sujet du prétendu pétitionnement du commerce. Les gauches, après avoir réclamé cette enquête, vont essayer d'en ajourner indéfiniment la discussion.

M. Cyprien Girerd, membre de la Chambre des députés, est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'agriculture.

M. Girerd est un de ceux qui ont voté, le 22 mars 1874, contre l'institution des sous-secrétaires d'Etat.

Il se confirme que les ministres se sont engagés à faire rendre, par le Maréchal, un décret décidant l'érection d'une statue monumentale de M. Thiers, et conviant le pays à une souscription nationale pour contribuer aux frais de cette statue. Dans ce décret, le Maréchal achèvera son amendement honorable en faisant ses excuses à son prédécesseur. Le projet sera porté aux Chambres. Naturellement les orateurs de la gauche se chargeront de lui donner son véritable caractère. C'est, comme on le voit, toute une machine politique qu'on prépare ; pour faire pendant aux funérailles politiques, nous aurons la statue subversive.

On propose au sculpteur qui sera chargé de réaliser ce projet de donner à sa statue la pose célèbre de M. Thiers à Grandvaux.

M. le ministre de l'intérieur a adressé une circulaire aux préfets, leur donnant des ins-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN SPÉCULATEUR.

(Suite et fin.)

Ainsi passaient les semaines, les mois, les saisons de bals et de dîners.

Roger trônait dans les suprêmes régions de la finance.

Chacun parlait de son crédit, de ses succès, et les gens les plus distingués lui rendaient un hommage qu'ils n'auraient pas rendu à la vertu.

Le monde le plus beau, le plus élégant, affluait dans sa demeure ; le bruit de ses fêtes retentissait dans toute la cité ; le récit de ses concerts occupait périodiquement plusieurs colonnes des grands journaux.

Combien de gens, en voyant la longue file d'équipages stationnant autour de sa demeure et les feux des lustres étincelant à travers le cristal de ses fenêtres, se disaient :

— Qu'il est riche celui-là ! qu'il est heureux !

Était-il heureux ?

Hélas ! le matin, à la suite d'une de ces fêtes dont ses flatteurs ne cessaient de vanter la magie,

il n'osait pénétrer dans les replis de son âme et sonder le fond réel de son existence.

Il y avait si longtemps que pas une vraie parole de bénédiction n'était arrivée à son oreille, si longtemps qu'il n'avait goûté la saveur salutaire d'un véritable moment de repos, si longtemps qu'il n'avait joui de l'affection de ses enfants et d'un entretien avec sa femme !

Autrefois, quel bonheur il éprouvait à lui communiquer tous ses projets, à l'associer à toutes ses idées ! et maintenant, il sentait qu'il y avait entre elle et lui un abîme dont il ne pouvait mesurer la profondeur.

Dans l'exaltation de ses premiers succès, il s'était fait de la fortune une image féerique.

Être riche, se disait-il, avoir de l'or à pleines mains, là est la gloire, la puissance, la vie.

Par un favorable concours de circonstances, il avait réussi dans ses entreprises au delà de ses espérances.

Mais, en acquérant ses trésors, il avait perdu le calme, la pureté des sentiments, les tendres expansions, les douces joies de sa vie première.

On entend dans son salon une musique délicieuse, mais la franche gaieté n'est plus assise à son foyer.

Le monde lui prodigue ses adulations ; mais, dans ces compliments emphatiques, il cherche vainement la vibration d'une voix cordiale.

Sous le masque de courtoisie dont se couvrent les visages en s'approchant de lui, s'il y regardait de près, il pourrait même distinguer plus d'une pensée haineuse, plus d'un âpre sentiment d'envie.

Cependant, tel est pour lui le prestige de l'argent que, malgré ses heures de sombres réflexions, ses yeux et sa pensée en sont encore éblouis ; que malgré les reproches que lui fait sa conscience quand il remarque les profondes souffrances de sa fidèle Marie, les angoisses de sa fille condamnée à se marier contre son gré, et les ridicules penchants de son fils, il persiste à rester sur cette arène orageuse où, à mesure qu'il gagne une nouvelle masse de métal, il ensevelit les biens les plus précieux de la vie humaine, les meilleurs dons de Dieu.

La prospérité l'égarait ; un heureux désastre le sauva.

Il venait de se jeter dans une grande entreprise qui lui promettait les plus magnifiques bénéfices.

Il y avait engagé non-seulement une grande partie de ses capitaux, mais ceux de plusieurs personnes qui, ayant foi en son bonheur, le suppliaient de prendre leur argent pour le faire fructifier.

Une concurrence qu'il n'avait pas prévue renversa ses combinaisons.

Il essaya de lutter, mais cette fois il se trompait. Il fut vaincu, terrassé dans cette lutte : il y en-

gloutit comme dans un gouffre son argent et celui de ses actionnaires.

Un soir, il rentrait chez lui, humilié, affligé et harassé de fatigue.

Il avait tout le jour couru de côté et d'autre, comme un naufragé qui cherche à recueillir sur la plage les débris de sa cargaison, et mesure avec douleur l'étendue de son désastre.

Il était entré en conférence avec des agents d'affaires, des banquiers qui, voyant son étoile pâlir, reprenaient tout à coup, en lui parlant, une attitude hautaine.

Il avait rencontré des gens qui naguère n'aspiraient qu'à s'associer à ses spéculations, qui du plus loin qu'ils l'apercevaient se courbaient humblement devant lui, et qui maintenant semblaient éviter ses regards.

Un fiacre le ramenait à sa porte, et comme il oubliait, dans sa distraction, de payer le cocher, celui-ci courait après lui sur le perron en vociférant.

Il franchit, la tête baissée, le seuil de sa demeure : son portier n'était pas si respectueux que de coutume, et ses domestiques, assis dans le vestibule, étaient moins empressés à se lever à son approche.

En passant devant la chambre de sa femme, il entendit un murmure de voix plaintives.

C'était la pauvre Marie qui s'efforçait d'oublier

tructions sur la conduite qu'ils ont à tenir jusqu'aux prochaines élections municipales, en vue de réintégrer dans leurs anciennes fonctions les municipalités frappées depuis le 16 mai pour cause politique.

Il est inexact que M. le duc Decazes ait posé sa candidature pour le remplacement du général d'Aurelle au Sénat; c'est du moins ce que déclarent les constitutionnels de la Chambre haute.

M. de Girardin a reçu de M. Crispi, l'homme d'Etat italien si connu pour son hostilité contre la France, un télégramme de félicitations à l'occasion de son élection dans le neuvième arrondissement de Paris.

Il paraît que dans les sphères gouvernementales on n'attache pas une grande importance à la visite faite samedi dernier, par le Président de la République, aux travaux du Champ-de-Mars et du Trocadéro.

En effet, le *Journal officiel* est absolument muet sur cette importante visite, à laquelle assistaient trois ministres, des sénateurs, des députés et une vingtaine de commissaires de puissances étrangères.

M. Krantz a, dit-on, affirmé au Président de la République qu'il serait prêt pour le 1^{er} mai 1878. Cette affirmation intéresse le monde entier, et le *Journal officiel* aurait pu lui prêter la publicité de sa partie non officielle.

Il est vrai que le *Journal officiel* ne se hâte pas d'annoncer les événements qui ont quelque intérêt. C'est ainsi que nous avons lu seulement avant-hier, en tête de sa partie non officielle, le récit des obsèques de M. de Royer; or, il y avait sept jours que les obsèques solennelles du premier président de la cour des comptes avaient eu lieu.

Nous lisons dans le *Bien public*:

« Hier, un de nos reporters a parlé d'une pension spéciale à attribuer à M^{me} d'Aurelle de Paladines et a approuvé cette proposition.

« Nous désavouons cette approbation: car nous n'oublions pas que M. d'Aurelle de Paladines est resté inerte pendant trois jours après la bataille de Coulmiers, et qu'il n'a pas cessé, par tous les moyens, de combattre la République.

« M^{me} d'Aurelle de Paladines doit avoir droit à une part de la pension de retraite de son mari. Cela suffit. »

Le *Bien public* appelant inerte le glorieux vainqueur de Coulmiers, c'est à la fois odieux et ridicule. Mais le général d'Aurelle de Paladines n'était pas républicain, et il n'a servi que la France. A quel bon une pension à sa veuve? Ce serait une *duperie*, selon le *Bien public*. Voilà pourtant où l'on en est à gauche: l'esprit de parti fait méconnaître les services patriotiques.

ses propres souffrances pour consoler les peines de cœur de son enfant, et la jeune fille qui à son tour essayait d'apaiser les douleurs de sa mère.

Un peu plus loin, des cris bruyants éclataient au milieu d'un cliquetis de verres et de bouteilles.

C'était son fils qui, se croyant plus riche que jamais, s'abandonnait, dans un cercle de parasites, aux folles ivresses de son jeune âge et de sa présomption.

Roger entra dans son appartement, congédia brusquement le valet qui venait d'allumer ses candélabres, et se jeta sur un canapé, l'œil hagard, le front brûlant, la poitrine oppressée.

Bientôt pourtant sa lassitude physique l'emporta sur les tumultueuses pensées qui tourmentaient son esprit.

Il s'affaissa sur son divan, il s'endormit, et dans son sommeil fiévreux il eut un rêve.

Quel rêve terrible!

A la suite d'une dernière spéculation, sa faillite était déclarée.

Il ne lui restait plus rien de toute cette fortune qu'il avait si ardemment convoitée, et dont il avait été si fier.

Ses créanciers se précipitaient à sa poursuite.

Les huissiers et les recors envahissaient sa demeure, et tout était vendu à l'encan, son argentier, ses meubles, tout, jusqu'à l'armoire de sa femme, jusqu'à la parure de nocces qu'il avait

S'il faut en croire le *Figaro*, plusieurs hautes notabilités du parti légitimiste viennent de se rendre à Frohsdorf, auprès du comte de Chambord.

L'un des grands arguments qu'emploient les gauches du Sénat pour s'assurer l'alliance des constitutionnels — et qui ne manque pas d'une certaine actuce — consiste à remonter au petit groupe qu'il s'agit de réduire « qu'actuellement son tour d'élection revient seulement une fois sur trois, tandis que s'il prenait des engagements similaires avec la gauche, il aurait toujours un candidat sur deux. » On dit que plusieurs sénateurs ne laissent pas d'être ébranlés par cet argument.

Le *Monde* a reçu de Reims le récit suivant d'un événement dont les journaux ont déjà parlé:

« Dimanche dernier, raconte le correspondant, un forcené, à moitié ivre, il est vrai, a tenté de pénétrer de force dans l'archevêché, menaçant d'assassiner l'archevêque, M^{sr} Langénieux. Cet individu, charcutier de son état, s'était présenté armé d'un long couteau à la porte de l'archevêché; repoussé heureusement par le concierge, il entra dans la cathédrale et essaya de nouveau de parvenir jusqu'à l'archevêque par le passage qui donne accès de la cathédrale au palais. Ça été, dit-on, une question de minutes; M^{sr} Langénieux venait de rentrer dans ses appartements, après la messe du chapitre. Un peu plus tôt, le cortège se trouvait dans le passage et un grand crime aurait été probablement commis. Le coupable est arrêté. »

On lit dans le *Pays*:

Voici une amusante anecdote dont on nous garantit l'authenticité:

A peine installé au quai d'Orsay, M. Waddington reçut la visite du jeune M. de Lasteyrie, réclamant le poste de chef de cabinet. Le ministre en avait disposé, mais il ne pouvait décemment se compromettre vis-à-vis de la dynastie des Lafayette, et il offrit à ce jeune apprenti diplomate de choisir une place à sa convenance dans le ministère.

Le jeune M. de Lasteyrie jeta son dévolu sur le service de la presse étrangère; le ministre, sans hésiter, le bombardé chef, sans se soucier le moins du monde de s'enquérir du titulaire, qui, ayant fonctionné depuis le 16 mai, ne pouvait être qu'un affreux réactionnaire: Le pur M. de Lasteyrie se précipite et tombe comme la foudre dans l'office à lui dévolue.

Il se trouve en face d'un beau jeune homme, secrétaire d'ambassade, chargé de ce service. Il lui annonce sans préambule son élévation, et ce d'une façon telle que le jeune titulaire comprit qu'il était inutile de provoquer aucune autre explication.

achetée pour sa fille.

Ses domestiques venaient insolemment lui demander leurs gages, et il ne pouvait les payer.

Dans sa détresse affreuse, il allait invoquer le secours de ceux qui naguère lui faisaient tant de protestations de dévouement.

Les uns ne daignaient pas même le recevoir; d'autres le renvoyaient avec un froid sarcasme.

Et il ne lui restait pas un refuge, pas un appui, pas même un lambeau de terre dans le village où il était né, où il s'était marié, où il avait vécu d'une vie si paisible; et sa pauvre Marie, ses enfants, errant à l'abandon dans les rues, étaient injuriés, outragés sur leur passage par les gens qui lui avaient confié leurs intérêts et qu'il avait entraînés avec lui dans sa ruine.

A cette dernière scène, son sang bouillonnait dans ses artères, l'affreux cauchemar lui comprimait le sein, lui étranglait le gosier.

Il voulait parler, et ne pouvait articuler un mot. Enfin, dans un suprême effort, un cri s'échappa de ses lèvres, un cri strident et déchirant:

— Grâce! grâce! disait-il: Oh! mon Dieu! sinon pour moi, au moins pour les âmes innocentes qui n'ont pas mérité d'être victimes de mes erreurs!

A ce cri qui retentit dans le long corridor, à cette plainte douloureuse, Marie accourut effarée.

— Mon ami! mon cher Roger! dit-elle en se

Mais, il y a un mais! le dépossédé se fait ouvrir d'autorité le cabinet de la nouvelle Excellence, qui le reçoit du haut de sa grandeur et lui demande qui il est pour oser réclamer quand elle a rendu un arrêt souverain.

« Je suis M. Dufaure, fils du président du conseil! »

Tableau.

Sur ce, le jeune Dufaure file place Vendôme, et son père, exaspéré au récit du camouflet, se rend immédiatement au quai d'Orsay.

Là eut lieu une scène tellement violente entre les deux Excellences, qu'il fut question de la sortie de M. Waddington du ministère.

Le président du conseil n'a pas voulu que son fils rentrât aux affaires étrangères, et il a créé pour lui le poste de chef du cabinet du président du conseil, qui est distinct de celui de chef du cabinet du garde des sceaux.

LA QUESTION DE GENÈVE.

Les journaux s'occupent de nouveau de la question de Genève, dont nous avons déjà parlé hier. Voici ce que nous faisons dans la correspondance Saint-Chéron:

« Il y a quelque temps déjà, j'avais reçu, de source particulière et sérieuse, l'avis que la ville de Genève devenue le foyer d'une intrigue sur laquelle notre diplomatie ne pouvait se dispenser d'avoir les yeux ouverts. Voici, en résumé, ce qu'on m'écrivait:

« L'influence de M. de Bismarck domine aujourd'hui complètement dans le gouvernement genevois. Ses agents propagent, en outre, dans la population, les sentiments les plus hostiles pour la France. Sous cette double inspiration, on a vu les réclamations du duc Decazes au sujet des faits de contrebande et de fraude commis par des sujets suisses, être reçues de la façon la plus malveillante et ne rencontrer que des satisfactions dérisoires. Depuis lors, l'irritation à notre égard n'a fait que croître, entretenue qu'elle est soigneusement par des agents prussiens.

« Aujourd'hui un plan aurait été arrêté entre Berlin et Genève, d'après lequel ce canton sortirait de la Confédération et deviendrait République indépendante avec annexion de la Savoie et du département de l'Ain.

« Comme probablement la Confédération se disloquerait alors, l'Allemagne prendrait des compensations en s'emparant de tous les pays suisses où l'on parle allemand.

« Il m'a été difficile de ne pas me rappeler ces informations: en apprenant que le gouvernement genevois venait de faire paraître à ses frais, et à grand nombre d'exemplaires, une brochure réclamant la sortie du canton de la Confédération, au point de vue douanier. Il s'agirait de faire provisoirement de Genève un port franc en terre ferme. Je serais bien trompé si cette première prétention n'était pas le début de la campagne politique que m'annonçaient mes correspondants. »

penchant sur son mari, vous souffrez, vous êtes malade! Me voici, je viens vous soigner. Lève-vous, regardez-moi. C'est votre femme qui vous aime, qui sans cesse est occupée de vous, qui serait si heureuse de vous faire quelque bien.

Roger ouvrit les yeux, passa la main sur son front baigné de sueur, promena ses yeux d'un air égaré autour de lui, comme s'il cherchait à reconnaître l'horrible spectacle qui venait de lui apparaître; puis, voyant sa femme inclinée, avec sa douce expression de tendresse, près de lui:

— Que le ciel soit loué! dit-il, ce n'était qu'un songe; mais un songe providentiel, un avertissement qui ne sera pas perdu. Pardon, ma chère Marie, de toutes les peines que je vous ai fait subir! Pardon de ma folle ambition et de mon aveuglement! Grâce à vos prières, un bon ange m'éclaira. Je reviens de mes erreurs. Nous ne sommes plus si riches que nous l'étions il y a quelques jours, mais nous le sommes assez encore pour vivre d'une vie paisible. Nous irons demeurer dans notre village, nous reverrons dans nos soirées d'hiver nos anciens voisins, nous retournerons avec eux l'été dans les bois de Fairy-Dell. Notre fille épousera un brave garçon qu'elle aimera. Notre fils ne deviendra point un grand seigneur, mais un simple et brave homme. O Marie, c'est à vous et à Dieu que je dois ma conversion! Merci pour votre patience et votre vertu!

QUESTION D'ORIENT.

LES CONDITIONS DE LA PAIX.

Une résolution fort importante, qui peut exercer avant peu une grande influence sur la question d'Orient, paraît avoir été prise par le cabinet britannique après de vives discussions dans le conseil des ministres.

L'Angleterre accorderait sa médiation sur les bases suivantes:

Indépendance complète de la Roumanie; autonomie de la Serbie payant un tribut; de même pour la Bulgarie.

Agrandissement du Monténégro du côté de Niksich. La question du bas Danube soumise à une commission européenne.

Cession de Batoum à la Russie.

Mais, par contre, refus formel de la part de l'Angleterre d'approuver:

La liberté du passage du Bosphore;

L'indépendance de la Serbie et de la Bulgarie;

La cession de l'Arménie au czar;

L'abandon, moyennant indemnité, de la flotte turque à la Russie.

Si ces résolutions, qui paraissent avoir été mûrement délibérées, sont irrévocables, elles contiendraient en germe de graves complications, car il n'est pas probable qu'après tant de sacrifices d'hommes et d'argent, la Russie victorieuse se contente de la cession de Batoum pour toute indemnité, surtout quand l'objectif de sa politique dans la question d'Orient est bien plus le passage du Bosphore qu'un agrandissement territorial.

Cet ultimatum, s'il était notifié au cabinet moscovite, équivaldrait à une déclaration de guerre. Mais nous l'avons déjà dit, c'est le Parlement qui sera juge en dernier ressort, et les whigs, qui représentent une très-forte minorité et sont représentés par des orateurs très-influents, opposeront une forte résistance à des résolutions qui entraîneraient un inévitable *casus belli*.

C'est sans doute en vue de cette éventualité que tous les généraux anglais qui commandent dans les trois royaumes ont été mandés à Londres pour le 3 janvier, afin de prendre part à un grand conseil de guerre qui sera présidé par le duc de Cambridge, commandant en chef des armées britanniques.

Malgré ces démonstrations préparatoires du cabinet de Saint-James, le conseil privé du sultan, fatigué des hésitations et des trop longues délibérations de l'Angleterre, aurait résolu, s'il faut en croire les dernières dépêches, de continuer la guerre à outrance. On parle d'un traité qui aurait été signé et qui appelle sous les drapeaux tous les hommes valides de l'empire, de 17 à 50 ans.

Cette levée en masse, qui sera sans doute suivie de la proclamation de la guerre sainte, présage une nouvelle campagne qui ne promet pas aux Russes de faciles victoires et qui devrait leur inspirer le désir d'une paix honorable.

Roger a tenu ses promesses. Nous l'avons vu dans son village, au milieu de ses enfants et de ses petits-enfants, le front serein, le cœur calme, ne regrettant point sa grande maison de Londres, ni les fêtes qu'il y donnait.

Si parfois on lui parle de cette splendide époque de sa vie, il sourit en secouant la tête, lève les yeux sur sa femme avec une indicible expression de cordialité, et lui tend la main.

(Magasin pittoresque, tome XIV.)

La librairie Calmann Lévy publie la quinzième série des *Nouveaux Samedis*, de Pontmartin, formant, en réalité, le vingt-quatrième volume des *Causeries littéraires*: le travail d'un quart de siècle! Ce volume n'est pas moins intéressant que ses devanciers, et il nous suffira de citer les principaux chapitres: une large et sympathique étude sur Joseph Autran, le regrettable poète; une notice à la fois impartiale et piquante sur M. Buloz; M. de Rémusat et Abelard; les *Souvenirs*, de Daniel Stern (comtesse d'Abelard); les *Lettres* du baron Grimm; la biographie d'Alfred de Musset; MM. Erckmann-Chatrian; le roman contemporain, Emile Zola, Jules Claretie, Mario Uchard, etc., etc.

Londres, 24 décembre.

Le Times annonce, de Péra, que le sultan aurait déclaré que, s'il était nécessaire, la Porte était prête à céder à la Russie le libre passage des Dardanelles, mais qu'elle n'était retenue que par l'opposition de l'Angleterre.

Mehemet-Ali s'est pleinement justifié devant la cour martiale et a accusé Suleiman-Pacha d'avoir causé les désastres des Turcs. Mehemet-Ali prendra probablement le commandement des forces qui défendent Constantinople.

Le Times publie un télégramme de Vienne assurant que des négociations diplomatiques très-actives ont eu lieu récemment entre Paris et Londres, en vue d'arriver à une entente sur la question d'Orient entre les deux gouvernements; on rapporte que les chances de réussite sont assez favorables, le nouveau cabinet français montrant une tendance déterminée à abandonner complètement les traditions de ses prédécesseurs dans la politique étrangère ou intérieure.

(Nous rappelons que cette nouvelle vient du Times.)

Le Standard annonce de Berlin, que le tzar reviendra dans un mois en Bulgarie et qu'il est décidé à ne pas conclure la paix jusqu'à ce que ses troupes aient occupé Constantinople.

L'Observer annonce, de Vienne, que l'armée du tzarewitch a traversé le Lom, et que son aile gauche occupe la route de Roustchouk.

L'Observer publie une dépêche d'Alexandrie, samedi, déclarant que de nouvelles troupes égyptiennes sont envoyées en Turquie; elles sont évaluées à 12,000 hommes d'infanterie, deux brigades d'artillerie et mille chevaux.

L'embarquement des troupes a commencé.

PROCLAMATION DE L'INDEPENDANCE DE LA SERBIE.

On écrit de Belgrade:

« En Serbie, depuis la proclamation de l'indépendance, on s'est occupé avant tout de faire disparaître jusqu'à la moindre trace pouvant rappeler aux Serbes leur vasselage envers la Turquie. Après avoir brûlé le drapeau suzerain, on a déployé l'étendard impérial de l'ancienne Serbie. La seule différence qui existe entre ce drapeau et le drapeau de la Russie, c'est que l'ordre des couleurs est interverti. La couleur supérieure est la blanche, puis vient la bleue qui est suivie de la rouge.

Sur la porte principale de la citadelle de Belgrade on a brisé l'ancienne inscription turque et l'on a encastré à sa place une couronne serbe de pierre.

Tous les décrets princiers qui paraissent dans le journal officiel commencent par ces mots: Au nom de la délivrance et de l'indépendance serbes. »

Chronique militaire.

Le Moniteur de l'Armée publie la liste suivante des officiers d'ordonnance du général de division Borel, ministre de la guerre:

- M. Langlois, chef de bataillon de génie.
M. Pourquery de Pechalès, capitaine au 66^e régiment de ligne.
M. O'Connor, capitaine au 10^e régiment de chasseurs à cheval.
M. de Carayon-Latour, capitaine au 10^e régiment de chasseurs à cheval.
M. Gilbert, capitaine d'artillerie.
M. Martin, capitaine d'état-major, est attaché à l'état-major particulier du ministre de la guerre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Visites à l'occasion du premier de l'an.

Le Maire de Saumur recevra à l'Hôtel-de-Ville de 11 heures à 2 heures.

(Communiqué.)

Par décret de M. le Président de la République, en date du 13 décembre courant, M. Auboyer a été nommé notaire à Saumur, en remplacement de M. Robineau, démissionnaire en sa faveur, et a prêté serment

en cette qualité devant le tribunal civil de Saumur, en son audience du 22 du même mois.

M. le général Crespin, ancien commandant de l'Ecole de Saumur, vient de mourir à Versailles, à l'âge de soixante-sept ans.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Par décret du Président de la République, en date du 24 décembre, les élections pour le renouvellement des conseils municipaux auront lieu, dans toutes les communes, le dimanche 6 janvier 1878.

Toutefois, dans les communes du département de la Corse, il n'y sera procédé que le 13 janvier.

La session du Conseil général de Maine-et-Loire a été close lundi, à minuit, après deux séances qui ont pris la moitié du jour et de la nuit.

Le ministre de la guerre, le général Borel, n'a rien modifié en ce qui concerne l'appel sous les drapeaux des hommes appartenant à la classe 1876.

En conséquence, c'est le 28 décembre, c'est-à-dire demain vendredi, que la seconde portion du contingent de cette classe sera mise en route pour gagner les villes de garnison assignées aux conscrits.

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest:

« Le Patriote a cru devoir devancer les comptes rendus officiels du Conseil général, pour apprendre à ses lecteurs que M. Abellard s'est, comme chaque année, opposé à la subvention de 4,500 fr. demandée pour la maîtrise de la cathédrale, et que M. le général Genet, le nouveau conseiller de Doué, a voté avec tous les républicains du Conseil contre ladite subvention.

« M. Abellard, dit le Patriote, « a soutenu avec raison que le département ne doit pas prendre à sa charge les dépenses de tel culte plutôt que de tel autre. Il est vrai qu'on prétexte la nécessité de développer les arts... catholiques. »

« On nous dit que M. le rédacteur du Patriote appartient à la religion juive. Cela nous expliquerait le parfait dédain avec lequel il traite l'art... catholique. Pourquoi, cependant, il n'y a guère plus d'un mois, faisant, dans son journal, l'éloge mérité de la maîtrise de la cathédrale, à propos de la messe de la Sainte-Cécile, justifiait-il d'avance la bienveillance si naturelle du Conseil général? Pourquoi voudrait-il aujourd'hui, que cette école si méritante n'eût pas les moyens de subsister? Pourquoi voudrait-il que le Conseil général, peu soucieux des intérêts légitimes du plus grand nombre, fermât la seule école musicale ouverte aux enfants du peuple, et d'où plusieurs sont sortis pour acquérir un nom qui fait honneur à leur pays? »

LYRE SAUMUROISE.

Dimanche dernier, une société nombreuse et choisie se pressait dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville. La Lyre Saumuroise, sous la direction de son estimable chef, M. Halbert, donnait un concert pour clôturer dignement l'année 1877.

C'était une charmante soirée. Les morceaux de musique, fort heureusement choisis, ont été interprétés d'une façon tout à fait satisfaisante. Parisina, cette œuvre remarquable de Donizetti, a été jouée avec une précision et un brio caractéristiques. Le solo de saxophone, dans la fantaisie Elmira, a attiré l'attention de tous les connaisseurs.

L'orchestre à cordes a rendu avec une grande délicatesse une valse de Strauss et une délicate fantaisie, Loïn du Pays. La polka des Bébés, qui terminait la soirée, a été jouée avec le cachet particulier que demande cette œuvre originale de Boïl.

Nos félicitations, aussi, à M^{lle} Coquereau, pianiste de la bonne école, qui a bien voulu, en cette circonstance, prêter son gracieux concours à la Lyre Saumuroise.

Terminons en applaudissant vivement les deux interprètes des Deux Aveugles. Cette désopilante bouffonnerie a été dite avec une verve et un entrain extraordinaires. Tout le monde était très-satisfait; aussi les braves ne furent pas ménagés aux malheureux Patichon et Giraffer. Moi-même, en sortant de la salle, encore sous l'empire de cette farce originale, je chantonnais:

La lune brille,
Le ciel scintille, etc.

Mais un monsieur, me montrant le temps sombre et le brouillard épais qui couvrait la Loire, me fit remarquer le peu d'à-propos de ma chanson. Je rentrai donc chez moi, sans bruit, et fort content de ma soirée.

UN AMATEUR.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire:

« La nouvelle ère de prospérité annoncée par M. le président du Conseil général d'Indre-et-Loire commence mal pour le canton d'Amboise. La grande fonderie de Pocé, qui était l'honneur de l'industrie tou-rangelaise, disparaît. Elle sera fermée à la fin du mois de janvier prochain. MM. Ducel conservent le château et doivent continuer à habiter Pocé, mais leurs ateliers ne fonctionnent plus. D'après les renseignements qui nous sont donnés et que nous croyons exacts, les machines, le matériel et les modèles de l'usine ont été achetés par de gros capitalistes qui les transportent sur des rivages plus favorables à l'expansion de la grande industrie.

« La Touraine perd ainsi l'une de ses plus belles usines; elle se souviendra longtemps de l'éclat que MM. Ducel, par leur travail et leur intelligence, avaient su donner à leurs productions, des succès qu'ils obtenaient presque à chacune des grandes expositions internationales, du bien immense qu'ils ont accompli. Avant la création de la fonderie, la commune et le bourg de Pocé n'avaient qu'une importance fort médiocre; grâce à l'afflux de population nécessaire par les travaux de l'usine et à la création des maisons ouvrières remarquablement installées, la bourgade est devenue gros bourg et la petite commune l'un des plus riches territoires du département.

« Nous ne connaissons encore que par des phrases la nouvelle ère de prospérité qui nous est promise, mais en réalité il nous est impossible de supposer que, malgré les efforts de MM. Guinot et consorts, elle rende à Pocé et au canton d'Amboise ce que lui enlève la fermeture de l'usine Ducel. »

A partir du 1^{er} janvier 1878, et jusqu'au 31 décembre 1882 inclusivement, il sera perçu aux octrois de Chinon et de Loches, département d'Indre-et-Loire, une surtaxe de quarante centimes (0 fr. 40) par hectolitre de vins en cercles et en bouteilles.

Cette surtaxe est indépendante du droit de 0 fr. 80, perçu en principal sur les mêmes boissons.

L'Indépendant, de Tours, dit à ce propos:

« Le Journal officiel contenait hier deux lois portant établissement de deux surtaxes de 0,40 c. par hectolitre de vin en cercles et en bouteilles aux octrois de Loches et de Chinon. Nos lecteurs savent pertinemment que nous sommes absolument hostiles à toutes les aggravations de taxes qui portent à la fois sur la production vicicole et sur la consommation des villes. A ce titre et pour cette cause, nous désapprouvons les nouvelles surtaxes qui viennent s'ajouter aux taxes d'octroi de nos deux chefs-lieux d'arrondissement. Nous sommes convaincus d'ailleurs que les populations ouvrières de Loches et de Chinon accueilleront avec une médiocre satisfaction le singulier don de joyeux avènement que leur fait le nouveau gouvernement. »

Dans son audience de samedi dernier, le tribunal correctionnel de Tours a encore prononcé des condamnations contre treize individus qui, déçus du droit de vote, ont cependant pris part aux dernières élections.

On se demande pourquoi les feuilles conservatrices sont en général les seules qui donnent connaissance de ces faits. Le silence des journaux radicaux sur ces condamnations ferait penser qu'ils reconnaissent comme leurs tous ces délinquants.

Nantes. — Hier matin, à 5 heures 1/2, un militaire du 64^e de ligne s'est fait sauter la cervelle dans un des couloirs de la caserne de la Visitation, à Nantes.

C'est un ex-caporal cassé pour inconduite et qui devait recevoir son congé au mois de juillet prochain. Il manquait à l'appel depuis trois jours. A 8 heures, son cadavre a été transporté à la Morgue.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (décembre 1877), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Terburg. — Terres cuites grecques du Musée du Louvre. — A quelque chose malheur est bon, nouvelle (suite et fin). — Caisses Ward. — Le Priodonte géant. — L'art de la lecture. — Chant de guerre des Lénapes. — Prophétie singulière réalisée de nos jours. — Bateau à vapeur atmosphérique. — Le Verre des Huit-Prêtres. — La Cathédrale de Burgos. — L'Os-mium. — Deux Anges de Fra Angelico. — La Science; progrès récents, progrès à accomplir. — Pourquoi les Serbes sont pauvres, conte. — Jean Courtois; assiettes en émail. — Jacques Stella. — Analogues. — L'Épreuve du feu. — Les Mères. — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789; Apothicaire. — La Voûte-Verte, à Dresde. — Voyage en Arabie, par Fulgence Fresnel (extraits). — Le Portrait d'un inconnu. — Les Racoleurs. — Colin-Maillard. — La Mère de William Cowper.

Gravures.

La Leçon de lecture, par Terburg (Musée du Louvre). — Statuettes grecques en terre cuite (Musée du Louvre). — Caisse pour le transport des plantes sur les navires. — Le Priodonte géant, ou grand Tatou des forêts. — Ancien calice en verre, dit Verre des Huit-Prêtres (Musée archéologique de Douai). — Cathédrale de Burgos; façade de la Pellegreria. — Anges par Fra Angelico (Galerie des Offices de Florence). — Assiettes en émail, par Jean Courtois (collection de M. Léon Palustre). — Stella à Rome, en 1698, tableau par Claudius Jacquand. — Boutique d'apothicaire, au seizième siècle. — Aumônière en velours noir, ornée d'émail, de perles, etc., à la Voûte-Verte, à Dresde. — Portrait d'un inconnu. — Les Racoleurs, peinture par M. le Blant. — Ruines de l'Alcazar de Ségovie. — La Rose de Jéricho.

Préfecture du département de la Vienne.

ADJUDICATION

DE DIVERSES FOURNITURES POUR LA COLONIE AGRICOLE DE SAINT-HILAIRE. Le 12 janvier 1878, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, à Poitiers, salle ordinaire des adjudications, à l'adjudication de fournitures pour les vivres et les divers services de la Colonie agricole de Saint-Hilaire.

Chacune des fournitures devra être soumissionnée à part et sera adjugée isolément.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges à la Préfecture de la Vienne ou à la Colonie de Saint-Hilaire.

LES FRERES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'Hôtel d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1826, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Bouée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, à rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. — Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Buzangé.

10^e ANNÉE. LE MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE Parait tous les Dimanches en grand format de 16 pages. Résumé de chaque numéro: Bulletin politique, Bulletin financier — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements. PRIME GRATUITE MANUEL DES CAPITALISTES Un fort volume in-8^o. PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS. Envoyer mandat-poste ou timbres-poste. P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 DÉCEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	79	10	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	645		7 50	Canal de Suez	747	50	7 50
4 1/2 %	102	10	10	Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	660	10		Crédit Mobilier esp.	570		10
5 %	107	75	32	Crédit Mobilier	118	75	1 25	Société autrichienne	342	50	2 50
Obligations du Trésor, 1. payé.	560			Crédit foncier d'Autriche	518	75		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	60		Charentes, 500 fr. l. p.	135		2 50	Orléans	311		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	1 25		Paris-Lyon-Méditerranée	627	50	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	345		
1865, 4 %	515			Midi	798	75	1 25	Est	328	50	
1869, 3 %	391			Nord	300		7 50	Nord	341	50	
1871, 3 %	384		50	Orléans	1085			Ouest	336		
1875, 4 %	495	50		Ouest	692	50	2 50	Midi	335	50	
1876, 4 %	485			Vendée, 500 fr. l. p.	1310		8 75	Charentes	259		
Banque de France	3130		35	Compagnie parisienne du Gaz	500		5	Vendée	109		
Comptoir d'escompte	687	50	2 50	C. gén. Transatlantique				Canal de Suez	437	50	

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 24 décembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers).
6 — 15 — — — — —	omnibus-mixte.
9 — 4 — — — — —	— — — — —
1 — 23 — — — — —	— — — — —
4 — 10 — — — — —	— — — — —
7 — 15 — — — — —	— — — — —
10 — 37 — — — — —	— — — — —

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.	— — — — —
8 — 21 — — — — —	omnibus.
9 — 40 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	— — — — —
4 — 44 — — — — —	— — — — —
10 — 28 — — — — —	— — — — —

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 58.

A LA VILLE DE PARIS

Grands Magasins de Nouveautés

et de

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS PLACE SAINT-PIERRE, PRÈS L'ÉGLISE SAUMUR

Vêtements hiver, très-chauds, doublés et non doublés.
Vareuses Water, Jaquettes, Pantalons et Gilets Haute Nouveauté.
Redingotes et Habits pour mariages.

Pardessus, Houppelandes, Cabans.
Robes de chambre, Uniformes de collèges.
Caoutchoucs vulcanisés, réellement imperméables.

CHAPEAUX ET CASQUETTES

A l'occasion des ÉTRENNES, nous ferons une très-grande réduction sur les articles d'hiver, tels que : Fantaisies pour Robes, Vêtements de Dames, Fourrures, Foulards, Peignoirs, etc.

Etude de M^e JOLLY, notaire au Puy-Notre-Dame.

A VENDRE

A L'AMIABLE, En totalité ou par lots, **UNE PROPRIÉTÉ** Nommée la PACAUDIÈRE,

Située dans la commune des Verchers, et, par extension, en celle de Concourson, actuellement exploitée par le fermier Guyard, et consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés, vignes et bois taillis, d'une contenance totale de 8 hectares 34 ares 74 centiares.

S'adresser audit M^e JOLLY, notaire. (674)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1879,

DEUX FERMES

Sises communes de Méron et Antoigné.

Contenant chacune environ 33 hectares.

S'adresser à M. COTILLEAU, à Panreux, commune de Méron, ou à M^e GALBRUN, notaire. (666)

A VENDRE

A L'AMIABLE, Pour entrer en jouissance à Noël 1877,

Le MOULIN GEORGET

Situé sur les Châteaux, à Saumur.

Beaux logements et jardin.

Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.

S'adresser à M. GIRARD, dé Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A CÉDER

DE SUITE

UN FONDS DE BOUCHERIE

Situé à Dampierre.

S'adresser à M. COULON, à Dampierre. (671)

A CÉDER

UN TRÈS-BON CAFÉ

Bien achalandé.

ANCIEN CAFÉ HENRI

Rue d'Orléans, n° 42, Saumur.

S'adresser à M. RENARD-SOURDEAU, qui l'exploite. (651)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

DEUX MAISONS

AVEC BOUTIQUES

Nouvellement restaurées.

Situées rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur, ou à M. GODET, imprimeur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrûité, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.

S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

M^e MAURICEAU, huissier à Saumur, demande de suite un clerc.

Plus d'ardoises enlevées par le vent.

COSTEAU

COUVREUR, breveté s. g. d. g.,

S'engage à faire des travaux de couverture à 3 francs 50 le mètre carré, système économique, à joints couverts. (665)

LIBRAIRIE

DE

E. MILON et Fils

DÉPÔT UNIQUE, à Saumur, des ouvrages de la LIBRAIRIE CATHOLIQUE de Victor PALME. (621)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

PORTION DE MAISON

AVEC CAVE ET JARDIN

Sise montée du Fort.

S'adresser à la Retraite. (632)

COMPTOIR COMMERCIAL

DIRECTION GÉNÉRALE A SAUMUR

Le COMPTOIR COMMERCIAL a pour but de faciliter les relations entre les producteurs et maisons de gros avec les commerçants au détail et la clientèle bourgeoise. Il fournit au haut commerce des représentants sérieux pour le placement de ses produits, tant en France qu'à l'étranger. Au moyen de ses nombreux correspondants, il peut également fournir aux maisons représentées les renseignements commerciaux sur la solvabilité des clients; ses agents s'occupent également des recouvrements du contentieux commercial, de la liquidation des affaires litigieuses et de la vente des propriétés et maisons de commerce.

Le COMPTOIR COMMERCIAL a des agents dans tous les départements en France, en Algérie et en Alsace-Lorraine, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Suisse, en Turquie, en Égypte, au Brésil et au Chili.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, Directeur général, rue du Palais-de-Justice, 5, à Saumur. (620)

M. BIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

L. LE BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 18, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc. etc.

PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz, neuve, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers.

GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET

TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE
Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, colorée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.
La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.